



Mairie de VULBENS  
Haute-Savoie

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 16 janvier 2019

**Membres présents :** Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT

**Excusés :** Gérard FORAY ayant donné pouvoir à Frédéric BUDAN, Frédérique GUILLET ayant donné pouvoir à Floriane MUHLEMATTER, Emma PARENT



### 1. Désignation du secrétaire de séance

Daniel ZUABONI est désigné en tant que secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Facturation de la location de la machine à affranchir

Monsieur le Maire explique que la commune utilise une machine à affranchir qui est également mise à disposition du syndicat Pays du Vuache et du syndicat du Vuache. Il avait été convenu qu'une partie des frais de location de la machine serait refacturée au prorata de la consommation réelle et facturée en fin d'année. Il propose au Conseil d'entériner cette décision, en actualisant le nom du syndicat du Vuache à la place du syndicat d'aménagement du Vuache qui n'existe plus.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le principe de facturation d'une partie du montant de la location de la machine à affranchir communale aux syndicats cités, selon un pourcentage établi au prorata des consommations

**Charge** Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondant

### 4. Acquisitions de terrains pour la construction du collège

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 19/12/2018, la commune s'est engagée à acquérir et à mettre à disposition du Département les terrains nécessaires à la construction du collège. Les négociations amiables avec les propriétaires ont permis de parvenir à des accords et Monsieur le Maire les en remercie chaleureusement.

Les modalités convenues sont les suivantes :

Conformément à l'avis des Domaines du 04/12/2018 et du 04/01/2019,

Prix des parcelles à acquérir pour le collège : 15€/m<sup>2</sup>

Prix des parcelles à échanger en zone agricole : 1€/m<sup>2</sup>

#### **Echange + achat M. DELECRAZ Nicolas**

Parcelle à acquérir : ZL36 13 304 m<sup>2</sup> 199 560 €

Parcelle à échanger : ZO2 106 553 m<sup>2</sup> 106 553 €

Solde : 93 007 €

#### **Achat M. BENOIT Adolphe**

Parcelle à acquérir : ZL49 6 051 m<sup>2</sup> 90 765 €

### **Achat Indivision BEAUQUIS**

Parcelle à acquérir : ZL38 7 753 m<sup>2</sup> 116 295 €

### **Echange + achat Mme SIMONOT Françoise**

Parcelles à acquérir :

- ZL56	15 866 m <sup>2</sup>	237 990 €
- ZL51	308 m <sup>2</sup>	4 620 €
- Total	16 174 m <sup>2</sup>	242 610 €

Parcelle à échanger : ZL 01 26 641 m<sup>2</sup> 26 641 €

Solde : 215 969 €

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions,**

**Approuve** les échanges et achats de terrains mentionnés ci-dessus

**Prend note** que les terrains agricoles seront cédés, dans le cadre des échanges, grevés des baux ruraux signés avec les exploitants de ces terrains

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente, compromis et actes notariés de vente et d'échange correspondants

**Dit** que ces terrains seront :

- mis en totalité à disposition du Département par la commune de VULBENS pour la construction du collège
- cédés gratuitement au Département au terme de la construction après bornage pour la partie de l'emprise du collège
- vendus à la CCG au terme de la construction pour la partie qui servira d'assiette à l'anneau sportif et du parking des bus scolaires.

### **5. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2019.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater ces dépenses.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** les ouvertures de crédit suivantes :

202	Frais d'études documents d'urbanisme	6 450 €
2135	Aménagements des constructions	11 906 €
2152	Installations de voirie	4 428 €

**Dit** que les crédits seront reportés au budget primitif 2019.

### **6. Informations**

#### ✓ **Agenda**

- 6 avril 2019 : Journée de l'environnement
- 23 mars 2019 : Cérémonie de citoyenneté
- 12 mai 2019 : Repas des aînés à Vulbens

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr) (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr).

**La séance est levée à 21h30. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 13 février 2019, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.**

